

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pénétrant liquide rouge.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable R12: Extrêmement inflammable.
Irritant R36: Irritant pour les yeux.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68439-45-2 Alcool éthyloxy

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

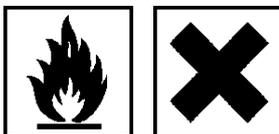
Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Pictogrammes de danger :



Extrêmement
inflammable

Irritant

Phrase(s) R : R12 Extrêmement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer des-
sèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou
source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 Ne pas respirer les
gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S33 Éviter l'accumulation de charges électros-
tatiques.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil
de protection des yeux/du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien
ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires
mélanges spéciaux et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Identification: Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis-	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration [%]
--------------	--	--------------------------------	---	----------------------

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

	trement		1272/2008)	
Distillats légers (Pé- trole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8 265-149-8 01-2119485032- 45-	Xn; R65 R66 Nota H	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 50
Propane	74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 2,5 - < 10
Alcool éthoxylé	68439-45-2	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15)	68131-40-8	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2,5
Naphtalénol-2, [[(phé- nylazo)-4 phényl]azo]- 1, dérivés ar-heptyles et ar',ar''-méthyles	92257-31-3 296-120-8	Repr.Cat.3; R62	Repr. 2; H361f	>= 1 - < 2,5
Amine dérivé	95-38-5 202-414-9	Xn; R22 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
Substance VLEP :				
Butane	106-97-8 203-448-7	F+; R12 Nota C	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 25 - < 50
2-(3-	34590-94-8		N'est pas une	>= 1 - < 2,5

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Méthoxypro- poxy)propane-1-ol	252-104-2 01-2119450011- 60-		substance ni un mélange dan- gereux confor- mément au règlement (CE) No. 1272/2008.	
----------------------------------	------------------------------------	--	--	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-
minés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la
peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les
yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris
sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : A un effet dégraissant sur la peau.
- Risques : effets corrosifs

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-
ter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ventilation au niveau du sol nécessaire.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Température de stockage : < 50 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pénétrant liquide rouge.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
2-(3-Méthoxyprooxy)propane-1-ol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Information	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

supplémentaire	Indicatif				
	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	*: Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
AX-P2
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol
Couleur : rouge
Odeur : type hydrocarbure
Point d'éclair : > 93 °C
Substance active
-60 °C
butane
Point/intervalle d'ébullition : non applicable
Densité : 0,86 g/cm³
à 20 °C

9.2 Autres informations

Explosibilité : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 9.414,78 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Distillats légers (Pétrole),
hydrotraités; Kérosène - non
spécifié : DL50: > 15.000 mg/kg

Alcool éthyloxy : DL50: 300 - 2.000 mg/kg
Espèce: rat

Amine dérivé : DL50: 1.265 mg/kg
Espèce: rat

2-(3-
Méthoxypropoxy)propane-1-
ol : DL50: 5.135,0 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Distillats légers (Pétrole),
hydrotraités; Kérosène - non
spécifié : DL50: > 3.160 mg/kg

Alcool éthyloxy : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: rat

2-(3-
Méthoxypropoxy)propane-1-
ol : DL50: > 19.000,0 mg/kg
Espèce: rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Sensibilisation : donnée non disponible

Expérience chez l'homme : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

Alcool éthoxylé : CL50: > 10 - 100 mg/L
Espèce: Poisson

Amine dérivé : CL50: 0,3 mg/L

2-(3-Méthoxypropoxy)propane-1-ol : CL50: > 10.000 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Alcool éthoxylé : CL50: > 1 - 10 mg/L
Espèce: Daphnie

Amine dérivé : CE50: 0,37 mg/L
Espèce: Daphnie

2-(3-Méthoxypropoxy)propane-1-ol : CL50: 1.919 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues

Alcool éthoxylé : CE50: > 10 - 100 mg/L

2-(3-Méthoxypropoxy)propane-1-ol : CE50: > 969 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1950

Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLS Butane, Propane

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 5F

Instruction d'emballage (LQ) : LQ2

Étiquettes : 2.1

Code de restriction en tunnels : (D),

Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS,FLAMMABLE Butane, Propane
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

IATA_C

Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS Butane, Propane
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U
Polluant marin : non

RID

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AÉROSOLS Butane , Propane
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1
Instruction d' emballage (LQ) : LQ2
Dangereux pour l'environnement : non

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le ta-

Adrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

bleau).

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R12	Extrêmement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Ardrox 907 PB AEROSOL 400mL

Version: 1.0

Date de révision 17.01.2012

Date d'impression 20.01.2012

Nota C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères).

Nota H La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent à la ou aux propriété(s) dangereuse (s) indiquée(s) par la ou les phrase(s) de risque en liaison avec la ou les catégorie(s) de danger mentionnée(s). Les fabricants, les importateurs ou les utilisateurs en aval de cette substance sont tenus d'effectuer une recherche afin de prendre connaissance des données pertinentes et accessibles qui se rapportent à toutes les autres propriétés pour classer et étiqueter la substance. L'étiquette définitive doit être conforme aux exigences énoncées à la section 7 de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.